



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE relative à une demande d'autorisation unique d'exploiter une carrière située sur la commune de Vitry-en-Perthois présentée par la société LA MARNAISE

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du mardi 6 juin 2017, à partir de 9h, au vendredi 7 juillet 2017 inclus, jusqu'à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de mairie de la commune de Vitry-en-Perthois, par arrêté préfectoral n° 2017-EP-004-CARR sur la demande présentée par la société LA MARNAISE – 30, route de Vitry-en-Perthois, BP 30090 – 51300 VITRY-LE-FRANCOIS, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une carrière située sur le territoire de cette commune.

Pendant toute la durée de l'enquête, durant les heures d'ouverture de la mairie et les permanences du commissaire-enquêteur, l'intégralité du dossier, comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable en mairie de Vitry-en-Perthois, au format papier et au format électronique sur un ordinateur portable mis à la disposition du public.

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Vitry-en-Perthois, aux heures habituelles d'ouverture au public, ou les adresser par correspondance à la mairie de Vitry-en-Perthois- 51300, à l'attention du commissaire-enquêteur, ou les adresser par voie électronique : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr.

Dès qu'elle en aura pris connaissance, les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Vitry-en-Perthois, afin d'être insérées au dit registre. Elles seront également mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr → Publications → Enquêtes publiques), où le dossier sera également consultable dans son intégralité.

Madame Geneviève VOCHELET, fonctionnaire territoriale en retraite, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés à la mairie de Vitry-en-Perthois les :

- mardi 6 juin 2017 de 9h à 12h,
- lundi 12 juin 2017 de 15h à 18h,
- samedi 24 juin 2017 de 9h à 12h,
- mercredi 28 juin 2017 de 15h à 18h,
- vendredi 7 juillet 2017 de 9h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires, SEEPR – Cellule procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne cedex, ou en mairies de Vitry-en-Perthois, Frignicourt, Luxémont-et-Villotte, Marolles, Merlaut, Plichancourt, Reims-la-Brûlée, Vauclerc et Vitry-le-François, et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Sophie CHAPRON, responsable du dossier – par mail à l'adresse « sophie.lamarnaise@orange.fr » ou par voie postale à l'attention de M. le Président de la société LA MARNAISE – 30, route de Vitry-en-Perthois, BP 30090 - 51300 VITRY-LE-FRANÇOIS, ou à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51– Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le

10 MAI 2017

Pour le préfet et par délégation,
La chef de la cellule « Procédures environnementales »


Bernadette FABRY